



Ville d'Isbergues

Place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

A 2025-398

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

ARRÊTÉ DU MAIRE

portant sur

Prolongation de l'arrêté A 2025-097 / Réglementation du stationnement

Rue de la gare/ du 25 septembre 2025 au 12 octobre 2025

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

Vu les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2 et L 2213-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il importe de prendre des mesures pour prévenir les accidents à l'occasion des travaux d'aménagement du pôle gare

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le stationnement des véhicules sera interdit rue de la gare de l'intersection avec la rue du 8 mai jusqu'au bâtiment de la gare du vendredi 25 septembre 2025 au dimanche 12 octobre 2025.

L'accès à la gare est maintenue pendant les travaux avec des risques de perturbation de la circulation.

Article 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise EUROVIA, responsable des travaux.

Article 3 : Ampliation de l'arrêté sera adressée à Monsieur Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Isbergues pour exécution.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié par voie électronique sur le site de la ville, il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à ISBERGUES, le **29 SEP. 2025**

Publié le **29 SEP. 2025**

Le Maire,

David THELLIER